



Quel est l'ordre des héritiers ?

Par **ioukie**, le **05/05/2014** à **22:36**

Bjr,

Mon arrière grand père était propriétaire de plusieurs terrains.

Étant décédé, mon grand père en a hérité.

Étant lui-même décédé c'est donc mon père qui en hérite.

Sachant que mon père est décédé lui-même il y a plus de 20 ans, mon frère et moi-même ayant tous les deux 30 ans passés, qui sont les héritiers ?

Sachant que c'est un héritage direct de la famille de mon père, ma mère a-t-elle droit à une part ou est-ce juste divisé entre mon frère et moi.

On m'a dit que normalement c'était à mon frère et moi mais je voudrais avoir confirmation car ma mère étant très vénielle elle veut récupérer de l'argent si on vend.

Quand je lis certains documents ils disent que les premiers héritiers sont les descendants directs de sang donc les enfants mais d'autres disent que c'est le conjoint et les enfants.

Par **janus2fr**, le **05/05/2014** à **22:53**

Bonjour,

Si je comprends bien, votre père est décédé avant votre grand-père.

Votre frère et vous allez donc hériter de votre grand-père en représentation de votre père (vous héritez à sa place).

Votre mère n'hérite pas dans cette situation.

Il en aurait été autrement si votre grand-père était décédé avant votre père puisque votre père aurait hérité puis à son décès, votre mère aurait hérité une partie du patrimoine de votre père (soit 1/4 en pleine propriété, soit l'usufruit total).

Par **ioukie**, le **06/05/2014** à **07:35**

non mon père est mort en même temps que mon grand père enfin à 15 jours d'intervalle. mais c'est mon grand père qui est mort le premier.

malgré tout ça mon père n'a pas eu le temps d'hériter mais si on va par là il est mort après mon grand père.

il n'y a pas moyen de faire valoir nos droits pour que ma mère n'ait rien.

elle a déjà touché pas mal il y a 20 ans qu'elle a placé mais dès qu'on parle de fric nous n'existe plus de plus ce sont des biens de mon père et non pas à elle donc ça fou un peu les

boules car en plus elle est remarié et a eut un autre enfant qui lui aussi heritera deja de tout ce que mon pere a laissé a ma mere alors avec mon grand frere on en a un peu mare que tout ce que mon pere a laissé parte ailleur alors que ca devrait rester dans la famille

Par **janus2fr**, le **06/05/2014** à **08:09**

Difficile de s'y retrouver...

Vous dites que votre père est décédé il y a plus de 20 ans, je pensais qu'il était décédé avant votre grand-père.

Puisque ce n'est pas le cas, il est étonnant qu'en plus de 20 ans, la succession ne soit pas réglée.

Il y a 20 ans, le conjoint survivant n'était pas héritier. Il l'est seulement depuis 2002.

Par **ioukie**, le **06/05/2014** à **09:47**

ok donc comme il est mort en 1992 ca veut dire que ma mere n'a rien....tout est pour mon frere ainé et moi si j'ai bien compris.

disons que ma mere nous cache tout donc au niveau des succession on y connait rien.

on ne sait pas ce qu'on a, on le decouvre petit a petit.